

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mai 2019

## RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 182

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Rubin, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article premier de ce projet de loi acte l'ouverture de la souscription nationale sous la haute autorité du Président de la République.

L'amendement que nous proposons se nourrit de l'Histoire. La souscription nationale dédiée à la Polynésie française en 1983 fut placée sous la haute-autorité des Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, donc de la représentation nationale. Le 10 avril 1980, un décret autorise bien une souscription nationale pour la construction d'un monument à la mémoire du maréchal Jean de Lattre de Tassigny, mais placée sous le « haut-patronage » du Président de la République, et non sous la « haute autorité » du Président : par cette formule, le chef de l'État apporte un soutien symbolique à l'évènement. Mais aucune loi, aucun décret depuis 1945 ne mentionne quelconque haute-autorité du Président de la République en la matière. En plaçant celle dédiée à Notre-Dame de Paris sous la haute-autorité d'Emmanuel Macron le Gouvernement lui octroie un nouveau pouvoir formel, une compétence propre, dépassant largement le simple cadre honorifique ou symbolique.

Le Président de la République et le Gouvernement profitent de la destruction partielle de la cathédrale Notre-Dame, notre bien commun, pour en faire une affaire tout à fait personnelle. Quel est précisément l'intérêt d'offrir au Président de la République une autorité sur cette souscription si ce n'est dans ce but ? Tout cela est en réalité symptomatique de ce que nous dénonçons depuis toujours : la monarchisation du pouvoir présidentiel sous la Ve République. Faire de tout, jusqu'à même une souscription nationale, l'affaire du Président et de lui seul. Emmanuel Macron souhaite-il être vu comme le grand architecte de cette restauration ? Souhaite-il faire de la reconstruction de

Notre-Dame de Paris son Beaubourg, son quai Branly, sa pyramide du Louvre ? Face à ce monument multiséculaire, portant tout le génie du genre humain, la modestie ne doit pas être une option. Laissons cette souscription se dérouler calmement, sans que le Président de la République ne profite de cette occasion dramatique pour apparaître comme l'homme providentiel, le sauveur de la cathédrale, là où justement, doivent être mis à l'honneur nos bâtisseurs de génie, ceux de notre époque.